

# La résidence alternée : débat clinique ou polémique ?

Relever le défi de la rencontre psychanalytique, c'est accueillir la singularité irréductible de chaque sujet humain et de son tissu social. Plus facile à dire qu'à faire ! Face aux inévitables vertiges de l'altérité plurielle et de ses résonances mutuelles intimes, la tentation est alors forte d'appliquer un bouclier défensif. L'utopie de la généralisation en est le fleuron paradigmatique. C'est une valeur très sûre pour se soustraire à cette indomptable différence.

La clinique de la résidence alternée en constitue actuellement une illustration troublante. Au nom de leur expérience authentique, mais partielle, et d'une littérature réversible, des professionnels du soin prennent partis « pour ou contre » et s'affrontent par parents, associations, juges, politiques et médias interposés. Ces positions idéologiques s'inscrivent dans la logique passionnelle de la polémique. Plus la violence politique de la polémique fait rage, plus la possibilité d'un débat scientifique - l'expression respectueuse d'opinions divergentes dans une confrontation constructive - recule.

Comment comprendre la virulence de cette dérive ? D'abord, car elle commémore chez nous tous la violence en jachère des parents intérieurs. Ensuite, parce qu'en filigrane de ce pugilat, la question cruciale des nouvelles formes de parentalité est en embuscade et, plus précisément, celle du genre du soin maternel. Relève-t-il de la nature exclusivement biologique de la femme ou de la préoccupation vitale et morale de « l'être-humain-proche » pour la détresse initiale de l'infans ? Que ces interrogations s'accompagnent d'angoisses individuelles et collectives redoutables n'a rien d'étonnant. Mais que nous, cliniciens, face à nos patients, ne soyons plus paratonnerres intimes mais relais publics de la foudre, mérite examen.

Cliniciens, face aux questions des nouvelles parentalités et de la résidence alternée, renonçons à la jouissance éphémère de la polémique au profit de la passion du débat, de la recherche clinique et de la casuistique ! C'est, au fond, un impératif déontologique à conquérir.